



BREVET CYCLOTOURISTE PERMANENT  
**LES RANDONNES DE LA VALLEE DE LA SEINE**

Organisées par

**ASSOCIATION SPORTIVE DE BARBEREY**

Règlement

Randonnée permanente sur 7 parcours - **allure libre**

7 parcours : 50 km / 50 bis / 50 ter – 75km / 75 bis – 100km / 100 bis)

- . La participation à ce brevet est ouverte à tout cyclo licencié ou non, âgé de 16 ans au moins au jour de l'épreuve, membre ou non d'un club, couvert par une assurance.
- . L'autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans.
- . **Les randonnées de la Vallée de la Seine pourront être effectuées du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre de l'année en cours.**
- . Les cartes de route sont téléchargeables sur ce site ou à demander au secrétariat de l'AS BARBEREY.
- . Les clubs pourront avoir des cartes en dépôt tout au long de l'année
- . Paiement de la carte uniquement au retour pour homologation.

ENGAGEMENT : 1 € pour chaque parcours  
\*pour les non licenciés + 1€

- . Le visa de la carte de route se fera à tous les contrôles indiqués, par un cachet, délivré par un commerçant, bureaux de poste, mairies, ...

**UN CONTROLE PAR PARCOURS**

- . En cas d'impossibilité de se faire contrôler aux points indiqués, le faire au plus près de contrôle.
- . Le respect des circuits et le passage aux contrôles sont obligatoires.
- . L'absence du contrôle entraînera le refus d'homologation du parcours.

**LES PARCOURS NE SONT PAS FLECHES**

- . L'AS BARBEREY ne garantit pas l'état des routes, des travaux pouvant intervenir à chaque instant de la saison. Modifiez vos parcours en conséquences dans les meilleures conditions (suivre les déviations).
- . Les départs et arrivées se feront salle des fêtes de Barberey
- . Nous précisons à l'intention des clubs extérieurs à l'agglomération de Troyes dont le domicile se situe sur les itinéraires de balades, qu'ils ont la possibilité de partir chez eux après acquisition de la carte de route.
- . Les participants sont considérés comme étant en excursion personnelle et doivent respecter le code

**Le port du casque est fortement conseillé**

**Classement des Clubs**

Le 50km, 50km bis et le 50km ter compteront 1 point - le 75 et 75km bis compteront 2 points - le 100 et 100km bis compteront 3 points  
Les points seront doublés pour les féminines participant à ces randonnées.

**La carte de route avec le contrôle devra être retournée au secrétariat de l'AS BARBEREY au 30 septembre de l'année en cours, pour homologation.**

**Après cette date il ne sera plus possible de faire partie du classement**

**SECRETARIAT de l'AS BARBEREY :** Jean-Pierre ROUX - 7, rue du Moulin 10180 SAINT LYE  
Tel : 03 25 76 64 05 - 06 07 69 67 96 - email : [jean-pierre.maryse.roux@orange.fr](mailto:jean-pierre.maryse.roux@orange.fr)  
**AUTRE CONTACT :** Joël truffe : tel : 03 25 82 41 09 - email : [joel.truffe@wanadoo.fr](mailto:joel.truffe@wanadoo.fr)

